1. Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

Nom du produit	Durcisseur	
Code du produit	020 17400	Formule Date: 2015-03-17
Utilisation prévue	Durcisseur pour usage professionnel	
Fournisseur	Axalta Coating Systems Canada Company 408 Fairall Street CA Ajax, ON L1S 1R6	
Fabricant	Standox 50 Applied Card Way, Suite 300 US Glen Mills, PA 19342	
Téléphone	Informations sur le produit Urgence médicale Urgence de transport	(800) 551-9296 (855) 274-5698 (613) 996-6666 (CANUTEC)
Famille chimique	Aucune donnée disponible.	

2. Identification des dangers

Cette préparation est dangereuses selon les critères suivants du SGH

Classification SGH

Liquides inflammables	Catégorie 3
Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique	Catégorie 3

Les résultats «non classés», «impossibles à classer» et «sans objet» ne sont pas indiqués

Étiquetage SGH

Symboles de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Déclarations sur les risques	Liquide et vapeurs inflammables Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
Déclarations sur la sécurité	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Éviter de respirer les poussières/ vapeurs/ aérosols.
En cas d'exposition ou d'un malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux.

D'autres dangers qui ne résultent pas de la classification
Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant. : Isocyanate de p-toluène sulfonyle. Peut produire une réaction allergique.

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue:
0 %

3. Composition/Information sur les composants

Mélange de résines synthétiques et de solvants

Composants

No. CAS	Nom Chimique	Concentration	Dangereux selon le SGH
666723-27-9	polyisocyanates aliphatiques	26 - 37%	√
3779-63-3	polyisocyanate, aliphatic	26 - 37%	√
108-65-6	Acétate d'éther monométhylique de propylèneglycol	26 - 37%	√
4083-64-1	Isocyanate de p-toluène sulfonyle	0,0 - 1,0%	√

4. Premiers soins

Contact avec les yeux
Retirez les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau courante fraîche pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.

Contact avec la peau
Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

Inhalation
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la espiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce contenant ou son étiquette. NE PAS faire vomir. Garder la personne tranquille.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation
Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants. L'exposition aux isocyanates peut causer une sensibilisation respiratoire. Cet effet peut être permanent. Les symptômes comprennent des réactions semblables à celles de l'asthme, telles qu'un essoufflement, une respiration sifflante, une toux ou une sensibilisation pulmonaire permanente. Cet effet peut être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Une surexposition répétée aux isocyanates peut causer une diminution de la fonction pulmonaire, laquelle peut être permanente. Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire ou de troubles respiratoires ou ayant déjà eu une réaction aux isocyanates ne doivent pas être exposées aux vapeurs ou au brouillard de pulvérisation dégagés par ce produit.

Ingestion
Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

Contact avec la peau ou les yeux
Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite. Le contact avec la peau peut causer une sensibilité cutanée.

Indication requise de soins médicaux et de traitement spécial immédiats, au besoin
Aucune donnée disponible sur le produit. Consulter les sections 3 et 11 pour connaître les composants dangereux trouvés dans le produit.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié
Mousse AFFF universelle, Bioxyde de carbone (CO2), Poudre chimique d'extinction

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux
CO, C02, fumées et les oxydes de métaux lourds mentionnés dans la section «Composition/ renseignements sur les composants».

Risques d'incendie et d'explosion
donnée non disponible

Équipement spécial de protection et méthodes de lutte contre les incendies
Une combinaison de protection intégrale ignifuge doit être portée au besoin. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Ne pas laisser les eaux de ruisselement provenant de la lutte contre les incndies s'écouler dans les égoûts ou les canalisations du réseau public.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement
Ventiler la zone. est chauffee a une temperature superieure au point d'éclair, éliminer les sources d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Ne soyez pas dans les yeux ou sur la peau Porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH), des lunettes de protection, des gants et des vêtements de protection. Verser une solution liquide de décontamination sur le déversement et laisser reposer pendant au moins 10 minutes. Les solutions de décontamination types pour les matières contenant des isocyanates sont : 20 % d'agent tensio-actif (Tergitol TMN-10) et 80 % d'eau OU 0 - 10 % d'ammoniaque, 2 - 5 % de détersif et de l'eau pour compléter. Confiner le produit déversé, le ramasser avec une matière absorbante inerte De la pression peut se former dans les contenants. Ne pas sceller les contenants de déchets pendant 48 heures pour laisser le CO2 s'évaporer. Après 48 heures, la substance peut être scellée et éliminée convenablement.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire
Observer les précautions sur l'étiquette. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles, des flammes, des décharges d'électricité statique et des autres sources d'inflammation. Si le produit a été chauffé au-delà de son point d'éclair, il faut le manipuler comme s'il s'agissait d'un liquide inflammable. Fermer le contenant après chaque utilisation. Ne pas transférer le contenu dans des bouteilles ou des contenants non étiquetés. Se laver à fond après avoir manipule le produit et avant de manger ou de fumer.
Si le produit est un revêtement : ne pas poncer, découper au chalumeau, braser ou souder le revêtement sec sans porter un respirateur-épurateur d'air muni d'un filtre à particules homologué par le NIOSH et des gants ou sans ventilation suffisante. Les activités produisant de la matière fine (poussière) peuvent créer des nuages de poussières combustibles. Éviter la formation de dépôts importants de matière pouvant se retrouver en suspension dans l'air et former des nuages de poussières combustibles. Nettoyer l'accumulation de particules fines de matière en balayant délicatement ou en passant l'aspirateur, conformément aux meilleures pratiques. Ne pas avoir recours à des méthodes de nettoyage (p. ex., air comprimé) pouvant générer des nuages de poussière potentiellement combustibles.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air et brûleront en présence d'une source d'inflammation. Conserver toujours dans des récipients faits du même matériau que celui d'origine. Ne jamais vider le contenant en y appliquant une pression : le contenant n'est pas un récipient sous pression. L'accumulation de chiffons contaminés peut entraîner une combustion spontanée. De bonnes normes d'entretien et l'élimination régulière, sécuritaire, des déchets minimiseront les risques de combustion spontanée et d'autres dangers d'incendie.

Entreposage
Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri des sources de chaleur, des sources d'allumage et des rayons directs du soleil. Défense de fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour l'entreposage en commun
Entreposer séparément des agents oxydants, des alcalins forts, des matières fortement acides, des amines, des alcools et de l'eau. Il faut prendre des précautions pour prévenir tout exposition à l'humidité atmosphérique ou à l'eau. La formation de CO2 dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

Autres remarques concernant les conditions d'entreposage
Il faut prendre des précautions pour prévenir tout exposition à l'humidité atmosphérique ou à l'eau. L'air humide et/ou l'eau produira du bioxyde de carbone qui mettra sous pression le récipient. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Classification pour l'entreposage selon l'OSHA/le NIBA: II

8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques et pratiques de travail
Veiller à une ventilation adéquate. Lors de la pulvérisation, l'opérateur du pistolet doit porter un respirateur autonome même si le local est bien ventilé.

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

Limites nationales d'exposition professionnelle

No. CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
108-65-6	Acétate d'éther monométhylique de propylèneglycol	Dupont	15 min	TWA	30 ppm	

** TWA = Moyenne pondérée dans le temps

Équipement de protection
Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire
Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter un respirateur à adduction d'air à pression positive (TC-19C homologué par le NIOSH) lors du mélange de l'activeur avec la peinture, pendant l'application et jusqu'à ce que le local de travail soit exempt des vapeurs et du brouillard de pulvérisation. Suivre le mode d'emploi du fabricant du respirateur. Ne laisser entrer personne sans protection dans la zone de peinture. Consulter les directives indiquées sur l'étiquette du durcisseur/activeur pour obtenir de plus amples renseignements. Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire ou de troubles respiratoires ou ayant déjà eu une réaction aux isocyanates ne doivent pas être exposées aux vapeurs ou aux retombées de pulvérisation dégagées par ce produit s'il est mélangé avec des activeurs/durcisseurs aux isocyanates.

Protection des yeux
Souhaitable pour toutes les applications industrielles. Des lunettes monocoques sont préférables pour éviter l'irritation des yeux. Si toutefois seules des lunettes de protection sont utilisées, les munir d'écrans antiéclaboussures ou d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps
On recommande de porter des gants ou une combinaison de néoprène.

Mesures d'hygiène
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Contrôles d'exposition de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Forme: liquide Couleur: clair

Point d'éclair	38 - 60 °C
Limite inférieure d'inflammabilité	1,5 %
Limite supérieure d'inflammabilité	7 %
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther
Pression de vapeur du solvant principal	1,2 hPa
Solubilité du solvant dans l'eau	appréciable
Densité de vapeur du solvant principal (Air = 1)	4,6
Intervalle d'ébullition approx.	140 °C
Intervalle de congélation approx.	Sans objet
Poids d'ungallon (lb/gal.)	9,11
Densité relative	1,09
Pourcentage de matières volatiles, au volume	34,10%
Pourcentage de matières volatiles, au poids	30,00%
Pourcentage de matières solides, au volume	65,90%
Pourcentage de matières solides, au poids	70,00%

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

pH (systèmes hydrodiluable seulement)	Aucune donnée disponible.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	
Température d'inflammabilité	272 °C	DIN 51794
Température de décomposition	Sans objet	
Viscosité (23 °C)	<20 s	ISO 2431-1993 6 mm
COV moins solvants non réglementes (g/l)	327,8	
COV - produit prêt a l'emploi (g/l)	327,8	

La teneur en COV moins exemption (théorique) et en COV tel qu'emballé (théorique) est fondée sur la teneur en COV du matériel emballé au point de fabrication.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité
Stable

Conditions à éviter
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Matières à éviter
Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins. Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques. Le mélange réagit lentement au contact de l'eau et il se dégage du dioxyde de carbone. La formation de CO2 dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

Produits de décomposition dangereux
L'exposition à des températures élevées peut entraîner la formation de produits de décomposition dangereux, dont le monoxyde et le dioxyde de carbone, de la fumée, des oxydes d'azote, ainsi que du cyanure d'hydrogène, des amines, des alcools et de l'eau.

Polymérisation dangereuse
Aucun risque de polymérisation.

Sensibilité aux décharges électrostatiques
Lorsque le produit est chauffé à une température supérieure au point d'éclair, les vapeurs de solvants peuvent exploser dans l'air si les précautions nécessaires de mise à la terre et de mise à la masse ne sont pas prises lors de son transfert.

Sensibilité aux chocs mécaniques
Aucune connue

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les symptômes progressifs suivants : maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, perte de conscience. Des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux ont été associées à la surexposition répétée et prolongée aux solvants. L'exposition aux isocyanates peut causer une sensibilisation respiratoire. Cet effet peut être permanent. Les symptômes comprennent des réactions semblables à celles de l'asthme, telles qu'un essoufflement, une respiration sifflante, une toux ou une sensibilisation pulmonaire permanente. Cet effet peut être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Une surexposition répétée aux isocyanates peut causer une diminution de la fonction pulmonaire, laquelle peut être permanente. Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire ou de troubles respiratoires ou ayant déjà eu une réaction aux isocyanates ne doivent pas être exposées aux vapeurs ou au brouillard de pulvérisation dégagés par ce produit.

Ingestion
Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux.

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

Contact avec la peau ou les yeux
Peut causer une irritation ou une brûlure oculaire. Le contact répété ou prolongé avec le liquide peut causer une irritation cutanée accompagnée d'une gêne et d'une dermatite.

Effets différés et immédiats et effets chronique découlant d'une exposition à court et à long terme :

Toxicité aiguë par voie orale
non dangereux

Toxicité épidermique aiguë
non dangereux

Toxicité aiguë par inhalation
Non classé selon les critères du SGH

% de composition inconnue 0 %

Corrosion et/ou irritation de la peau
Non classé selon les critères du SGH

Lésion/irritation grave des yeux

Acétate d'éther monométhylique de propylèneglycol	Catégorie 2A
Isocyanate de p-toluène sulfonyle	Catégorie 2A

Sensibilisation des voies respiratoires

Isocyanate de p-toluène sulfonyle	Catégorie 1

Sensibilisation de la peau

polyisocyanates aliphatiques	Catégorie 1
polyisocyanate, aliphatic	Catégorie 1

Mutagénécité de la cellule germinale
Non classé selon les critères du SGH

Cancérogénicité
Non classé selon les critères du SGH

Toxicité pour la reproduction
Non classé selon les critères du SGH

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

- **Inhalation**

  Appareil respiratoire Acétate d'éther monométhylique de propylèneglycol, Isocyanate de p-toluène sulfonyle

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées
Non classé selon les critères du SGH

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

Toxicité par aspiration
Non classé selon les critères du SGH

Mesures numériques de toxicité (toxicité aiguë estimative, etc.)
Pas d'information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
En raison des propriétés des composants d'isocyanate et compte tenu des données toxicologiques de produits semblables, il s'applique ce qui suit : Ce produit peut provoquer une irritation aiguë et(ou) une sensibilisation des voies respiratoires menant à un état asthmatique, une respiration sifflante et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent par la suite afficher des symptômes d'asthme lorsqu'elles sont exposées à des concentration bien inférieures à limite d'exposition. Une inhalation répétée peut provoquer des pathologies durables des voies respiratoires. L'exposition aux concentrations de vapeurs de solvants des composants au-delà des limites d'exposition établies peut entraîner à des effets nocifs pour la santé, comme une irritation des muqueuses et du système respiratoire, et un effet indésirable sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, somnolence, fatigue, faiblesse musculaire et dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent provoquer certains des effets indiqués ici par résorption cutanée. Les contacts répétés ou prolongés avec le produit peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi une dermatite non allergique de contact et l'absorption dans la peau. Des projections de liquide dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles. Des composants du produit peuvent être absorbés dans l'organisme par pénétration à travers la peau.

12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Classification des déchets – réglementation provinciale
Consulter les réglementations provinciales et municipales appropriées sur l'élimination des déchets pour connaître les bonnes classifications.

Méthodes d'élimination
Prendre les mesures nécessaires pour éviter de contaminer les nappes d'eau souterraines. Incinérer ou éliminer les déchets conformément aux exigences fédérales, des états, provinciales et municipales.

14. Informations relatives au transport

Réglementations pour le transport international

IMDG (Transport maritime)

No. ONU:	1263
Désignation officielle de transport:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classe de danger:	3
Classe de danger secondaire:	Sans objet
Groupe d'emballage:	III
Polluant marin:	non

ICAO/IATA (Transport aérien)

No. ONU:	1263
Désignation officielle de transport:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classe de danger:	3
Classe de danger secondaire:	Sans objet
Groupe d'emballage:	III

TDG

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

No. ONU:	1263
Désignation officielle de transport:	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Classe de danger:	3
Classe de danger secondaire:	Sans objet
Groupe d'emballage:	III

Points nécessitant une attention particulière pour le transport
Confirmer l'absence de bris, de corrosion ou de fuite du contenant avant l'expédition. S'assurer de prévenir les dommages à la cargaison en la chargeant de façon à éviter son affalement, sa chute ou son effondrement. Expédier dans des contenants appropriés portant la mention de leur contenu, conformément aux status et règlements pertinents.

15. Informations réglementaires

Rapport d'inventaire TSCA
Conforme aux exigences du TSCA applicables aux substances chimiques utilisées à des fins commerciales.

Liste interieure des substance (LIS)
Tous les ingrédients de ce mélange sont inscrits dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Statut OCI:
Un ou plusieurs des composants du mélange figurent dans l'Inventaire des substances chimiques de l'Ontario.

Réactivité photochimique
Ne réagit pas par influences photochimiques

Informations réglementaires

		EPCRA					CERCLA	CAA
No. CAS	Ingrédient	302	TPQ	RQ	311/312	313	RQ(lbs)	HAP
666723-27-9	polyisocyanates aliphatiques	N	NR	NR	NA	N	NR	N
3779-63-3	polyisocyanate, aliphatic	N	NR	NR	NA	N	NA	N
108-65-6	Acétate d'éther monométhylique de propylèneglycol	N	NR	NR	F	N	NR	N
4083-64-1	Isocyanate de p-toluène sulfonyle	N	NR	NR	A,C,R	N	NR	N

Légende:

EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-know Act (Loi sur les plans d'urgence et le droit à l'information du public) (règlement SARA, Titre III)
302	Matières extrêmement dangereuses
Catégories 311/312	I = Danger d'incendie R = Danger de réactivité P = Danger lié à la pression A = Danger aigu C = Danger chronique
313 renseignements	Renseignements, section 313: Avis au fournisseur - Les produits chimiques enumeres ci-dessus comportant un "Y" dans la colonne 313 doivent etre declares conformement a la section 313 de l'EPCRA de 1986 et a la section 40 CFR 372.
CERCLA	Comprehensive Emergency Response, Compensation and Liability Act of 1980.

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234

PAD	Inscrit comme polluant atmosphérique dangereux en vertu de la Loi sur la qualité de l'air.
QPS	Quantité de planification du seuil
QD	Quantité à déclarer
ND	non disponible
NR	non règlementé

16. Autres informations

Cote HMIS S: 2 I: 2 R: 1

Glossaire des termes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer.
NTP	National Toxicology Program (NTP).
LEP	Les limites d'exposition professionnelle
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (OSHA).
STEL	limite d'exposition de courte durée
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
PNOR	Particules non réglementées ailleurs
PNOC	Particules non classées ailleurs

REMARQUE : La liste des termes du glossaire (ci-dessus) peut être modifiée.

Avis de Standox
The document reflects information provided to Standox by its suppliers. Information is accurate to the best of our knowledge and is subject to change as new data is received by Standox. Les renseignements de cette fiche de données de sécurité se rapportent uniquement à la matière particulière désignée aux présentes et ne concernent pas son utilisation combinée avec toute autre matière ni son utilisation dans un procédé quelconque.
FDS préparée par:
Standox Coatings Regulatory Affairs

Standox[md] et toutes les marques portant la mention [mc] ou [md] sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta ou ses affiliés, utilisées sous licence par la Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. © 2015 La Compagnie Systèmes de revêtements Axalta Canada. Tous droits réservés. Seuls les utilisateurs de produits Standox ont le droit de faire des copies de la presente fiche.

B12749234